



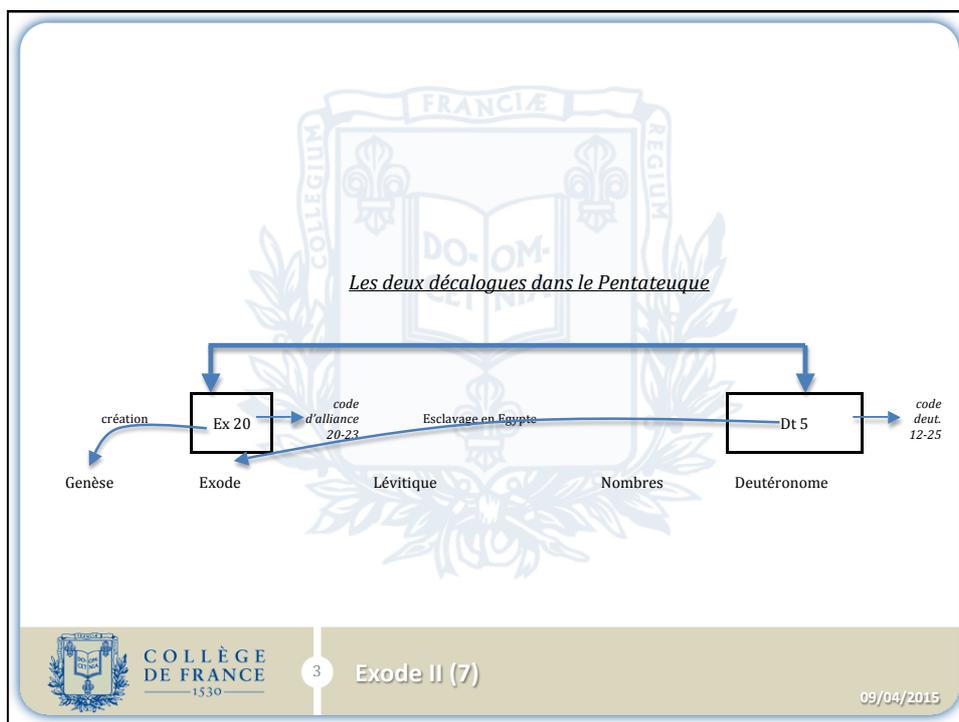
Le Décalogue (Exode 20)

COLLÈGE
DE FRANCE
—1530—

Deux versions du Décalogue

- ❖ Exode 20 et Dt 5.
- ❖ Quelques différences.
- ❖ Surtout commandement du sabbat.
- ❖ Exode 20 : renvoi à Gn 1 (création du monde).
- ❖ Dt 5 : rappel de la situation d'esclaves en Égypte.
- ❖ Exode 20 : renvoi au début de la Torah.
- ❖ Dt 5 : rappel de l'Exode.
- ❖ Les deux décalogues introduisent une collection de lois.





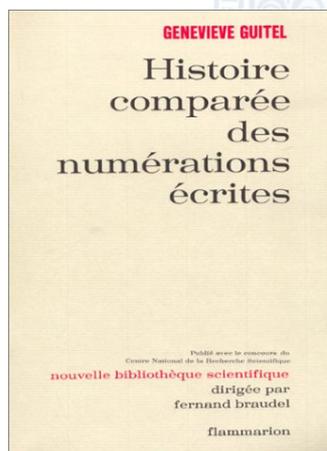
Les “dix” paroles

- ❖ L'expression « dix paroles », seulement en Ex 34,28 ; Dt 4,13 ; 10,4.
- ❖ Le récit de la communication du « décalogue » ne précise nullement le nombre de commandements que Yhwh aurait transmis à son peuple.
- ❖ Découpage en 10 « paroles » mène à des résultats différents.

4 Exode II (7)

09/04/2015

Pourquoi 10 paroles ?



- ❖ Geneviève Guitel : numérations écrites dans de nombreuses cultures : 10, 20, 60.
- ❖ 10 : nombre des doigts de la main.
- ❖ Donc 10, dans une culture où le chiffre 12 recouvre l'idée de complétude.
- ❖ Peu de textes parlent de dix commandements et, en même temps, de « deux tables ».



COLLÈGE
DE FRANCE
—1530—

5

Exode II (7)

09/04/2015

- ❖ **Ex 34,28-29a** : 28 Il fut donc là avec Yhwh, quarante jours et quarante nuits. Il ne mangea pas de pain, il ne but pas d'eau. Et il écrivit, sur les tables, les paroles de l'alliance, *les dix paroles*. 29 Puis Moïse descendit du mont Sinaï, ayant à la main les *deux tables du Témoignage*.
- ❖ **Dt 4,13** : Il vous a communiqué son alliance, *les dix paroles* qu'il vous a ordonné de mettre en pratique, et il les a écrites sur *deux tables de pierre*.
- ❖ **Dt 10,3-4** : J'ai fait une arche en bois d'acacia, j'ai taillé *deux tables de pierre* comme les premières et je suis monté sur la montagne, les deux tables à la main. 4 Et il a écrit sur les tables, de la même écriture que la première fois, *les dix paroles* que Yhwh avait proclamées pour vous sur la montagne, du milieu du feu, au jour de l'assemblée. Et Yhwh m'a donné les *tables*.
- ❖ **Deux tables** (à l'origine: le document et sa « copie »): interprétées comme étant les deux parties du Décalogue (cf. Philon d'Alexandrie : deux groupes de 5 commandements).
- ❖ **20,2-12** : mention de Yhwh (jusqu'aux parents) ; **20,13-17** (meurtre jusqu'à convoitise) : pas de référence à Yhwh.



COLLÈGE
DE FRANCE
—1530—

6

Exode II (7)

09/04/2015

- ❖ **Structure bipartite :**
- ❖ Première partie : axe vertical : relation Yhwh-homme.
- ❖ Deuxième partie : axe horizontal : l'homme et son prochain.
- ❖ Ouverture : « Je suis Yhwh, ton Dieu », conclusion : « ton prochain ».
- ❖ **Structure tripartite :**
- ❖ I : vénération adéquate de Yhwh ; II : Yhwh et le prochain : Sabbat, parents ; III : comportement à l'égard du prochain.
- ❖ **Opposition temporelle :** action de Yhwh dans le passé -> sortie d'Égypte ; action demandée aux destinataires dans le présent et l'avenir.
- ❖ => contrat d'échange.



La question de l'origine du Décalogue

- ❖ **Théorie :** décalogue primitif, un des textes les plus anciens de la Bible hébraïque.
- ❖ **Série de courts commandements apodictiques :**
- ❖ « tu ne te prosterner pas devant un dieu étranger », « tu ne te feras pas d'image », « tu n'élèveras pas mon nom pour la futilité », « tu ne profaneras pas mes sabbats », « tu ne maudiras ni ton père, ni ta mère », etc.
- ❖ **Mais pour quelle raison aurait-on alors transformé cette série?**



- ❖ La reconstruction d'un **Décalogue** primitif est impossible.
- ❖ Mais il existe certainement des **précurseurs** (surtout pour la 2^e partie) :
- ❖ Jr 7,8 : « Vous mettez votre confiance dans des paroles mensongères, qui ne servent à rien. 9 Pourriez-vous donc voler, commettre un meurtre, commettre l'adultère, faire de faux serments, offrir de l'encens au Baal, suivre d'autres dieux que vous ne connaissez pas ».
- ❖ Os 4,2 : « Ecoutez la parole de Yhwh, fils d'Israël ! Oui, Yhwh est en procès avec les habitants du pays, parce qu'il n'y a ni loyauté, ni fidélité, ni connaissance de Dieu dans le pays : malédiction et dissimulation, *meurtres, vols et adultères* ; on use de violence, le sang succède au sang ».
- ❖ Des catalogues énumérant des choses à faire ou à ne pas faire : un moyen pédagogique universel.



COLLÈGE
DE FRANCE
-1530-

9

Exode II (7)

09/04/2015

Le Décalogue et le Livre des morts (ch. 125)

- ❖ « Confession négative ».
- ❖ Le mort dans la salle des deux Ma'at (tribunal d'Osiris) atteste qu'il n'a pas commis une longue série de méfaits.



COLLÈGE
DE FRANCE
-1530-

10

Exode II (7)

09/04/2015

<p><i>Livre des Morts ch. 125</i> (Traduction : P. Barguet, LAPO I) Je n'ai pas blasphémé Dieu (2x)</p> <p>Je n'ai pas tué. Je n'ai pas ordonné de tuer ... je n'ai tué personne</p> <p>Je n'ai pas volé les galettes des bienheureux ... je n'ai pas brigandé ... je n'ai pas volé les biens d'un dieu ... je n'ai pas volé de rations de grains</p> <p>Je n'ai pas été cupide Je n'ai pas dit de mensonges</p> <p>Je n'ai pas eu commerce avec une femme mariée (positif) : J'ai donné du pain à l'affamé, de l'eau à l'altéré, des vêtements à celui qui était nu et j'ai fait le service des offrandes divines</p>	<p><i>Décalogue</i> (Exode 20)</p> <p>7. Tu n'élèveras pas le nom de Yhwh, ton Dieu, pour la futilité.</p> <p>13. Tu ne commettras pas de meurtre.</p> <p>15. Tu ne voleras pas</p> <p>17. Tu ne convoiteras pas</p> <p>16. Tu ne répondras pas contre ton prochain en témoin de mensonge</p> <p>14. Tu ne commettras pas d'adultère.</p>
--	---



COLLÈGE
DE FRANCE
—1530—

11

Exode II (7)

09/04/2015

Les auteurs du Décalogue

- ❖ Ex 20 ou Dt 5 : quelle est la version la plus ancienne ?
- ❖ Théorie classique : Ex 20 ; texte un peu plus bref que Dt 5.
- ❖ Ex 20,12 : « Honore ton père et ta mère afin que tes jours s'allongent sur le sol que Yhwh ton dieu te donne ».
- ❖ Dt 5,16 : « Honore ton père et ta mère, *comme te l'a ordonné Yhwh ton Dieu*, afin que tes jours s'allongent et *afin que tu sois heureux* sur le sol que Yhwh ton dieu te donne.
- ❖ => renvoi à Ex 20 ?
- ❖ Problème : motivation du Sabbat renvoie à Gn 1 (« P ») ; difficile de situer le Décalogue à l'époque de la monarchie.
- ❖ Ou : motivation du Sabbat : rédaction sacerdotale ultérieure : argument circulaire.



COLLÈGE
DE FRANCE
—1530—

12

Exode II (7)

09/04/2015

Alternative : la version de Dt 5 plus ancienne que celle d'Ex 20 ?

Le Décalogue, une création deutéronomiste, une table des matières du code deutéronomique (Lohfink)?

Décalogue	Code deutéronomique
Vénération exclusive de Yhwh	Dt 12 : centralisation du culte
Ne pas utiliser le nom de Yhwh pour des choses futiles	Dt 13 : faux prophètes et idolâtrie
Sabbat	Dt 14,28-16,17 : législation concernant les fêtes
Honorer les parents	Dt 16,18-18,22 : lois sur les « autorités » : juges, roi, prophètes.
Interdiction de tuer	Dt 19,1-20,1 : villes de refuge, lois sur la guerre
Interdiction d'adultère	Dt 22,9-23,18 : lois de protection des faibles
Interdiction de vol	Dt 23,20ss : prêts à intérêt et rapt
Faux témoignage	Dt 24,8-25,12 : lois concernant le tribunal
Convoitise	Dt 25,13-16



Le Décalogue, un texte dtr ?

- ❖ Le *Sabbat* n'est pas un motif dtr. Dans l'histoire dtr, seulement en 2 R 4,23 (« Il dit : 'Pourquoi veux-tu aller chez lui aujourd'hui ? Ce n'est ni une nouvelle lune ni un sabbat'. ») et en 2 R 11,5.7.9.
- ❖ Références au Sabbat dans la BH : dans le Code de Sainteté, Lv 17-26 (environ 20%), dans Néhémie et Chroniques (20 %) dans Ezéchiel (15 %).
- ❖ אֲנֹכִי יְהוָה ('*anoki yhwh*) : Jg 5,3, dans le Deutéro-Esaïe (43,11 ; 44,24 ; 51,15), en Osée (12,10 et 13,4), Jon 1,9 ; Ps 81,11 et Rt 3,13.
- ❖ אֲנִי יְהוָה ('*ani yhwh*) : peu fréquent dans l'histoire deutéronomiste (2,3 %), mais très souvent dans la littérature sacerdotale, dans le code de sainteté (23 %) et dans le livre d'Ezéchiel (40 %).
- ❖ פֶּסֶל (« image sculptée ») : surtout dans les polémiques contre les statues divines dans le Deutéro-Esaïe ; Dt 4,23.26 et 25 ; Dt 27,15.
- ❖ תְּמוּנָה (« forme, figure ») : absent dans Jos-2 Rois ; n'apparaît dans le Pentateuque que dans les textes tardifs de Nb 12,8 et de Dt 4 (cinq fois).
- ❖ => les deux décalogues présupposent et utilisent le langage deutéronomiste, mais ils ne sont pas un produit de l'école deutéronomiste.



Les deux Décalogues, œuvre du même auteur

- ❖ Thèse: Ex 20 et Dt 5 ont été conçus en même temps par le même rédacteur qui voulait renforcer la cohérence du Pentateuque naissant.
- ❖ Stratégie pour résumer et harmoniser les différentes collections à l'intérieur de la Torah.
- ❖ La position respective des décalogues dans les livres de l'Exode et du Deutéronome suggère entre autres une « identité » du Code d'Alliance avec le Code deutéronomique.



Les deux décalogues dans le Pentateuque



Les Décalogues, un produit de l'école de sainteté

- ❖ עבד ('-b-d, « servir ») : terme-clé dans les deux décalogues (5 fois en Ex 20,2-17 ; 7 fois en Dt 5,6-22).
- ❖ Changement de statut : les destinataires, esclaves en Égypte, sont devenus esclaves de Yhwh.
- ❖ Cf. Code de Sainteté : « Car pour moi les fils d'Israël sont des esclaves ; ils sont des esclaves que j'ai fait sortir du pays d'Égypte. Moi, je suis Yhwh, votre Dieu » (v. 55, voir aussi v. 42).
- ❖ Loyauté vis-à-vis de Yhwh et vis-à-vis du prochain : le décalogue s'ouvre par יהוה אלהיך et se termine par לרעך.
- ❖ Même idée dans le code de sainteté.



COLLÈGE
DE FRANCE
—1530—

17 Exode II (7)

09/04/2015

Lévitique 19 et le Décalogue

2 « Parle à toute la communauté des fils d'Israël ; tu leur diras : Soyez saints, car je suis saint, *c'est moi Yhwh, votre Dieu (אני יהוה אלהים)*.
 3 Chacun de vous doit **craindre sa mère et son père**, et **observer mes sabbats**. *C'est moi, Yhwh, votre Dieu.*
 4 Ne vous tournez pas vers les dieux, **ne vous fabriquez pas des dieux en métal fondu**. *C'est moi, Yhwh votre Dieu.* ... 11 **Ne volez pas**, ne mentez pas à un compatriote, n'agissez pas avec fausseté. 12 **Ne prononcez pas de faux serments** sous mon nom : tu profanerais le nom de ton Dieu. *C'est moi, Yhwh.*
 ... 17 N'aie aucune pensée de haine contre ton frère, mais n'hésite pas à réprimander ton compatriote pour ne pas te charger d'un péché à son égard ;
 18 ne te venge pas et ne sois pas rancunier à l'égard des fils de ton peuple : c'est ainsi que tu aimeras ton prochain comme toi-même
 (אהבת לרעך כמוך). *C'est moi, Yhwh (אני יהוה).*



COLLÈGE
DE FRANCE
—1530—

18 Exode II (7)

09/04/2015

Les Décalogues, une création de l'époque perse

- ❖ Si les deux décalogues ont été créés vers 450 avant notre ère par le même milieu de scribes, et en même temps que le code de sainteté, les textes qui font allusion au décalogue doivent être également datés de l'époque perse.
- ❖ Peu de textes font allusion au Décalogue.
- ❖ Ex 24,12 ; 32,15-16.19 et d'autres passages signifient simplement la ratification des événements du Sinäi (code d'alliance ?).
- ❖ Les deux tables : *tuppu dannatu* : des contrats sont rédigés sur deux tablettes.
- ❖ Seulement en Dt 4,13 ; 5,22 ; 10,4 (10,1-5) et en Ex 34,28, les tables se réfèrent indubitablement au décalogue (« dix paroles »).
- ❖ => La fonction du ou des Décalogues est de fournir une sorte de catéchisme au judaïsme naissant.



a) Yhwh, le Dieu qui fait sortir du pays d'Égypte

- ❖ Caractérisation de Yhwh acceptable pour « D » et pour « P ».
- ❖ La sortie d'Égypte est le point central dans la construction narrative de la Torah.



(b) L'exclusivité du culte yahwiste et l'interdiction des représentations du divin

- ❖ « Tu n'auras pas d'autres dieux en face de moi » : d'abord une interdiction de placer des statues d'autres divinités dans le sanctuaire de Yhwh.
- ❖ Proscription en trois étapes:
 - (3) *Tu n'auras pas d'autres dieux contre ma face.*
 - (4) **Tu ne te feras pas d'image sculptée (pesel)**
ni rien qui ait la forme (*tēmûnāh*) de ce qui se trouve au ciel là-haut, sur terre ici-bas ou dans les eaux sous la terre.
 - (5) *Tu ne te prosterner pas devant eux et tu ne les serviras pas, car c'est moi Yhwh, ton Dieu, un Dieu jaloux.*
- ❖ 1) Verset 3 suivi de 5.
- ❖ 2) « Tu ne te feras pas de pesel » : premier ajout visant l'interdiction de fabriquer une (nouvelle) statue de Yhwh.
- ❖ 3) L'interdiction générale de confectionner toute image a rapidement été comprise comme une polémique contre les images des autres divinités.



Un « El jaloux »

- ❖ « C'est moi Yhwh ton dieu, un dieu (El) jaloux poursuivant la faute des pères jusqu'à ceux de la troisième ou quatrième génération, pour ceux qui me haïssent, mais pratiquant la loyauté pour des milliers pour ceux qui m'aiment et qui gardent mes commandements ».
- ❖ La caractérisation de Yhwh comme « El jaloux » (אל קנא) en dehors du Décalogue : Ex 34,14 ; Dt 4,24 ; 6,15 (lien avec l'interdiction de suivre d'autres dieux).
- ❖ Sentiment de jalousie : souvent dans des contextes de couples (cf. Nb 5, où un mari est saisi par un « esprit de jalousie » ; et l'image du couple Yhwh-Israël chez les Prophètes).
- ❖ Pourquoi « El » ?
- ❖ A l'époque perse « El » peut être utilisé comme nom générique.
- ❖ « El qanna' » peut-être aussi jeu de mots avec « El qoneh » (El créateur), un titre du dieu El réinterprété.
- ❖ « Ceux qui haïssent », « ceux qui aiment » : contexte du mariage ou des traités de vassalité.



c) La théologie du « nom » de Yhwh

- ❖ **Insistance sur le respect du nom divin.**
- ❖ **Dt 12; 1 Rois 8 : c'est le « Nom » de Yhwh qui habite dans le sanctuaire.**
- ❖ **« Transcendance » et une certaine mobilité de la présence divine.**
- ❖ **Prépare le tabou de prononcer le Nom (cf. aussi Ex 3 : « Je serai qui je serai »).**



d) Le sabbat, une nouvelle marque identitaire d'un judaïsme en dispersion

- ❖ **Dès l'époque perse : le Sabbat remplace en quelque sorte le Temple.**
- ❖ **Décalogue: explication(s) du « pourquoi »: indication de la nouveauté de la coutume.**
- ❖ **Cf. le récit de création en Gn 1,1-2,3 débouchant sur le 7^e jour.**
- ❖ **=> possibilité d'un culte yahwiste en l'absence de temple.**



e) *Le commandement d'honorer les parents vivants*

- ❖ Transformation du culte des morts ou des ancêtres défunts, qui commence à être interdit dès le V^e siècle avant notre ère :
- ❖ Dt 14,1 : « Vous êtes des *filis pour Yhwh* votre Dieu. Vous ne vous tailladerez pas le corps et vous ne porterez pas la tonsure sur le devant de la tête pour un mort ».
- ❖ Dt 26,14 : « je n'en ai rien donné pour un mort ; j'ai écouté Yhwh, mon Dieu ».
- ❖ Lv 19,28 : « Vous ne ferez pas d'incisions dans votre chair pour un mort et vous ne vous ferez pas de tatouage. C'est moi Yhwh ».
- ❖ La tentative d'éradiquer ce culte a pu motiver le commandement de s'occuper des parents lors de leur vivant.
- ❖ « Honorer » (k-b-d) : racine souvent appliquée à la vénération ou à la gloire de Dieu.
- ❖ « afin que tes jours se prolongent » : regard sur la vie *avant* la mort.



- ❖ => tous ces commandements ne présupposent pas la nécessité d'habiter dans le pays ;
- ❖ valables et applicables aussi bien pour la diaspora que pour les juifs habitant en Palestine.
- ❖ **Deuxième partie du Décalogue** : série d'interdits qui n'ont pas besoin de motivation ; ils font partie des piliers de toute société du Proche-Orient ancien.
- ❖ Le nom de Yhwh n'y apparaît pas.
- ❖ Certains de ces interdits ont déjà été regroupés avant la composition du Décalogue (cf. la série « homicide, adultère et vol » en Jr 7,9).



« Tu ne commettras pas de meurtre »

- ❖ Racine r-ṣ-ḥ : pas courante pour « tuer » (h-r-g, ou m-w-t, au Hif.).
- ❖ => action de violence, intentionnelle.
- ❖ Nb 35,16 : « Si un homme frappe son prochain avec un instrument de fer et que mort s'ensuive, c'est un meurtrier (רצח). Le meurtrier sera puni de mort ».
- ❖ Contre une mise à mort d'autrui pour des raisons injustes (en 1 R 21,9 : l'acte d'Achab et de Jézabel qui vont accuser injustement Naboth et ordonner sa mort est décrit avec ce verbe).



« Tu ne commettras pas d'adultère »

- ❖ Dans le contexte du POA : délit de propriété.
- ❖ Le commandement s'adresse à un homme à qui l'on défend de coucher avec la femme d'un autre homme marié.
- ❖ Un homme marié est le « ba'al », le maître ou le propriétaire de son épouse ou de ses épouses.
- ❖ Un homme ne peut être adultère qu'en ayant un rapport sexuel avec une femme appartenant à un autre homme.
- ❖ Dans le POA, l'adultère est une mise en danger de la stabilité de la société => sévèrement sanctionné.
- ❖ « Si l'on prend sur le fait un homme couchant avec une femme mariée, ils mourront tous les deux, l'homme qui a couché avec la femme, et la femme elle-même » (Dt 22,22).
- ❖ « Si l'épouse d'un homme est appréhendée couchant avec un autre mâle, on les ligotera et on les jettera à l'eau. Si le maître de l'épouse laisse vivre son épouse, alors le roi laissera vivre son serviteur (c'est-à-dire l'amant de la femme) » (Code d'Hammourabi § 129,42-53).



- ❖ Cas de soupçon d'adultère :
- ❖ Nb 5,14 « Si un esprit de jalousie s'empare de cet homme et qu'il soupçonne sa femme, alors qu'elle s'est effectivement déshonorée, ou si un esprit de jalousie s'empare de cet homme et qu'il soupçonne sa femme, sans qu'elle se soit déshonorée » (=> Ordalie).
- ❖ « Si l'épouse d'un homme, (si) son mari l'a mise en cause, mais (si) elle n'a pas été (sur)prise alors qu'elle couchait avec un autre mâle, elle prononcera le serment par le dieu et elle retournera dans sa maison » (code d'Hammourabi § 131).
- ❖ => La peur des hommes du Proche-Orient ancien d'être victimes d'un adultère s'explique aussi par l'importance de la descendance qui était une préoccupation centrale.
- ❖ Pour contourner cette angoisse, le judaïsme a, plus tard, changé la donne, en adoptant l'idée de la matrilinearité.
- ❖ Dans les premiers siècles de notre ère, les rabbins, comme certains auteurs du Nouveau Testament, ont réinterprété le commandement du Décalogue en lui donnant un sens plus large.



« Tu ne voleras pas »

- ❖ Racine g-n-b :
- ❖ Ex 21,16 : « Qui commet un rapt (littéralement : « qui vole un homme ») – qu'il ait vendu l'homme ou qu'on le trouve entre ses mains – sera mis à mort ».
- ❖ Le vol n'est pas limité au rapt, contrairement à une certaine interprétation de ce commandement.
- ❖ « *Tu ne répondras pas contre ton prochain en témoin de mensonge* ».
- ❖ Contexte juridique (tribunal).
- ❖ Importance des témoins à charge.
- ❖ Cf. 1 Rois 21 : vigne de Naboth.



« Tu ne convoiteras pas »

- ❖ Interdit qui ne vise pas des actes mais des désirs, des sentiments comme la jalousie, l'envie etc. (*h-m-d*).
- ❖ Double commandement, résumé de la deuxième partie.
- ❖ Les interdits précédents (meurtre, adultère, vol, faux témoignage) peuvent tous être compris comme découlant d'un sentiment de convoitise.
- ❖ Construit en parallèle avec le double « c'est moi Yhwh ton dieu » qui ouvre le décalogue (pas d'autres dieux, pas de représentations).



COLLÈGE
DE FRANCE
-1530-

31 Exode II (7)

09/04/2015

Le Décalogue : parole de Moïse ou parole de Dieu ?

- ❖ Ex 20,18-19 : « 18. Tout le peuple voyait : les voix, les torches, la voix du cor, la montagne enfumée. Le peuple eut peur, ils frémirent et se placèrent à distance. 19. Ils dirent à Moïse : 'Parle, toi, avec nous et nous écouterons, mais que Dieu ne parle pas avec nous de peur que nous mourions' ».
- ❖ Dt 5,4 : « Yhwh a parlé avec vous face-à-face sur la montagne, du milieu du feu ».
- ❖ => Théorie de la distinction qualitative entre le Décalogue et les autres lois du Pentateuque.
- ❖ Cependant : révision de ces textes par la rédaction du Pentateuque.



COLLÈGE
DE FRANCE
-1530-

32 Exode II (7)

09/04/2015

- ❖ Deutéronome 5, version primitive:
- ❖ 4 Yhwh a parlé avec vous face-à-face sur la montagne, du milieu du feu pour dire (ל אומר) : 6 Moi, je suis Yhwh ton Dieu, qui t'ai fait sortir du pays d'Egypte, de la maison de servitude. 7 Tu n'auras pas d'autres dieux face à moi.
- ❖ => Yhwh parle directement au peuple.
- ❖ Ajout du verset 5 :
- ❖ 4 Yhwh a parlé avec vous face-à-face sur la montagne, du milieu du feu 5 et moi, je me tenais alors entre Yhwh et vous, pour vous communiquer la parole de Yhwh, car devant le feu vous aviez peur et vous n'étiez pas montés sur la montagne. Pour dire : Moi, je suis Yhwh ton Dieu, qui t'ai fait sortir du pays d'Egypte, de la maison de servitude. 7 Tu n'auras pas d'autres dieux face à moi.
- ❖ => le décalogue de Dt 5 est également transmis par Moïse.



- ❖ Phénomène similaire en Ex 20 :
- ❖ 19,25 semble être incomplet :
- ❖ « Moïse parla au peuple et leur dit (ויאמר אל הים) ».
- ❖ Mais c'est peut-être l'introduction à 20,1 :
- ❖ Moïse parla au peuple et leur dit (19,25) : Dieu dit toutes ces paroles (20,1) : C'est moi, Yhwh ton Dieu qui t'ai fait sortir du pays d'Egypte, ... (20,2).
- ❖ => pour les derniers rédacteurs de la Torah, les deux décalogues avaient également besoin de la médiation de Moïse.





Le code d'alliance (Exode 20,22-23,19)



COLLÈGE
DE FRANCE
1530

- ❖ « Code d'alliance », ensemble de lois et prescriptions ; nom dérive d'Ex 24,4a et 7 : « Moïse écrivit toutes les paroles de Yhwh » ; « (Moïse) prit le livre (spr) de l'alliance, il le proclama aux oreilles du peuple ».
- ❖ 3 grands codes législatifs dans le Pentateuque :
- ❖ Code d'alliance (CA; Ex 20,22-23,19) ; Code de sainteté (CS; Lv 17-26) ; Code deutéronomique (CD; Dt 12-26).
- ❖ Contexte narratif : Le CA est communiqué à Moïse par Yhwh dans la nuée :
- ❖ 21. Le peuple se plaça à distance. Quant à Moïse, il s'était approché de l'obscurité épaisse dans laquelle se trouvait la divinité. 22 : Yhwh dit à Moïse. Tu parleras ainsi aux fils d'Israël : Vous, vous avez vu que c'est du haut des cieux que je vous ai parlé.
- ❖ Dès 20,23 : prescriptions d'ordre culturel.



COLLÈGE
DE FRANCE
1530

36 Exode II (7)

09/04/2015

L'encadrement culturel du CA

20,23 Vous ne me traiterez pas comme un dieu en argent ni comme un dieu en or - vous ne vous en fabriquerez pas.

24 Tu me feras un autel de terre pour y sacrifier tes holocaustes et tes sacrifices de paix, ton petit et ton gros bétail. En tout lieu où je ferai rappeler (z-k-r) mon nom, je viendrai vers toi et je te bénirai. 25 Mais si tu me fais un autel de pierres, tu ne bâtiras pas en pierres de taille, car en y passant ton ciseau, tu les profanerais. 26 Tu ne monteras pas par des marches à mon autel, pour que ta nudité n'y soit pas découverte

23,13 Et vous veillerez à tout ce que je vous ai dit : vous n'invoquerez pas le nom d'autres dieux, on ne l'entendra pas dans ta bouche.

14 Tu me fêteras chaque année par trois pèlerinages : 15 Tu observeras la fête des pains sans levain. Pendant sept jours, tu mangeras des pains sans levain, comme je te l'ai ordonné, au temps fixé du mois des Epis, car c'est alors que tu es sorti d'Égypte. Et on ne viendra pas me voir en ayant les mains vides. 16 Tu observeras la fête de la Moisson, des premiers fruits de ton travail, de ce que tu auras semé dans les champs, ainsi que la fête de la Récolte, au sortir de l'année, quand tu récolteras des champs les fruits de ton travail. 17 Trois fois par an, tous tes hommes viendront voir la face du Maître, Yhwh. 18 Tu ne feras pas pour moi de sacrifice sanglant en l'accompagnant de pain fermenté ; la graisse offerte pour me fêter ne passera pas la nuit jusqu'au matin. 19 Tu apporteras les tout premiers fruits de ton sol à la Maison de Yhwh, ton Dieu. Tu ne feras pas cuire un chevreau dans le lait de sa mère.



COLLÈGE
DE FRANCE
—1530—

Exode II (7)

09/04/2015

- ❖ Les deux passages ont été insérés pour fournir un encadrement (secondaire) de la collection de lois.
- ❖ Introduction primitive en 21,1 :
- ❖ « Voici les règles/coutumes juridiques (הַמִּשְׁפָּטִים) [que tu leur exposeras] ».
- ❖ A l'origine, une collection appelée « mishpatîm » qui s'est enrichi de plusieurs autres petites collections et révisions.



COLLÈGE
DE FRANCE
—1530—

38 Exode II (7)

09/04/2015